



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, Secrétaire d'arrondissement

CA23 13 0202

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 9, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA23 13 0203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA23 13 0204

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 JUILLET 2023 À 10 H.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023 à 10 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 10 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Sept citoyens posent des questions. À 20 h 48, la période de questions est terminée.

CA23 13 0205

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISANT LA CONSTRUCTION DE FOSSES DRAINANTES SUR LE BOULEVARD COUTURE (NUMÉRO DE PROJET SUM : SUM_STO24-0201).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la construction de fosses drainantes sur le boulevard Couture (numéro de projet SUM : SUM_STO24-0201).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1233693006

CA23 13 0206

ACCEPTER, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE, POUR LA FOURNITURE DU SERVICE 311 SUR L'ENSEMBLE DES PLAGES HORAIRES, SOIT LES JOURS OUVRABLES, LES SOIRS, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville pour la fourniture du service 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, selon les modalités convenus concernant la période d'essai du 25 novembre 2023 au 25 novembre 2024, période après laquelle il serait possible pour l'arrondissement de revenir sur la décision et de rapatrier le service en arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1230391005

CA23 13 0207

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « VISION D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JARRY EST » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DESTINÉ AUX ARRONDISSEMENTS POUR LA DYNAMISATION DES SECTEURS COMMERCIAUX SITUÉS HORS DES DISTRICTS DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL » DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Vision d'aménagement de la rue Jarry Est » dans le cadre du « programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial » du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1239001001

CA23 13 0208

MOTION POUR PROCLAMER LE 4 SEPTEMBRE, JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA MALADIE POLYKYSTIQUE DES REINS (MPR).

ATTENDU QUE la Fondation canadienne de la MPR encourage les élus municipaux à se joindre à la lutte contre la maladie polykystique des reins (MPR) en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de milliers de Canadiens à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et de tous ceux qui en souffrent;



ATTENDU QUE Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard proclame le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et qu'il encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cette maladie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1239381011

CA23 13 0209

APPROUVER L'ENTENTE DE COMMANDITE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-EST DE MONTRÉAL, POUR LA COMMANDITE D'UNE VALEUR DE 20 000 \$ DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CITOYEN 2023.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver l'entente de commandite avec la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal, par laquelle celle-ci s'engage à verser une commandite d'une valeur de 20 000 \$, dans le cadre de la Fête du citoyen 2023.

D'encaisser les recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1230391006

CA23 13 0210

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 14 108 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR DE L'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES, CULTURELLES, DE LOISIRS ET DE SENSIBILISATION À L'OCCASION DE LA FÊTE DU CITOYEN 2023.

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, madame la conseillère Suzanne De Larocheville divulgue son intérêt quant à l'organisme Les amis de la peinture de Saint-Léonard, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 14 108 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2023. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2023
Les amis de la peinture de Saint-Léonard	Vive la peinture!	200 \$
Association Québec-France-Montréal-Récollet	Initiation à la culture québécoise!	200 \$
Compagnie Théâtre Créole	Animation théâtrale intergénérationnelle	200 \$
Société québécoise de spéléologie	Initiation à la montée verticale!	300 \$
Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard	Sculptons ensemble!	350 \$
Centre Horizon Carrière	Richesse africaine à Saint-Léonard	500 \$
Association Haïtiano-Canada-Québécoise d'aide aux démunis	Richesse haïtienne à Saint-Léonard	500 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion sociale	Animation pour les jeunes	1 000 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	La fête est pour nos enfants!	1 000 \$
Ligue des cadets de l'air du Canada Québec (escadron 518 Rosemont)	Animation pour tous et toutes!	1 000 \$
Concertation Saint-Léonard	Fêter Saint-Léonard et sa diversité	2 658 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Le sport, c'est la fête!	6 200 \$
	TOTAL :	14 108 \$



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239012005

CA23 13 0211

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-295 - BC2 GROUPE CONSEIL INC. – 97 320,59 \$.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'octroyer un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage, lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme pour le boulevard Métropolitain Est, appel d'offres numéro SP-295, au montant total de 97 320,59 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239073008

CA23 13 0212

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239956005

CA23 13 0213

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Le 5 septembre 2023

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1237335007

À 21 h 3, la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement est suspendue.

À 21 h 6, la présente séance ordinaire du conseil est continuée. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

CA23 13 0214

APPROUVER LA LISTE DES PROJETS À INSCRIRE SUR LE BULLETIN DE VOTE CITOYEN QUI SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, DANS LE CADRE DE LA 2E ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de Montréal :

- 1. Projet 1 : #203 Bonifier les parcs** - Réaménagement de jeux d'eau désuets au parc Delorme, et inclure une zone familiale, des voiles d'ombrage et du mobilier accessible universellement, et mise aux normes des jeux d'eau au parc Giuseppe-Garibaldi;
- 2. Projet 2 : #308 Parcs en hiver** - Aménagement d'une patinoire couverte, non-réfrigérée en hiver et aménagée en saison estivale, dek hockey, autres événements culturels et récréatifs, et d'un terrain multiservices au parc Delorme;
- 3. Projet 3 : #710 Terrains de soccer** - Aménagement d'un terrain synthétique réglementaire et d'une palestine pour les activités de loisirs et sportives destinées notamment aux jeunes filles au terrain Toulon, incluant l'aménagement d'espaces verts autour des surfaces pour contrer les îlots de chaleur.

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits.

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1230391007

À 21 h 10, la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement est suspendue.

À 21 h 11, la présente séance ordinaire du conseil est continuée. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.



CA23 13 0215

AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS D'UN MONTANT DE 250 000 \$ AFIN DE FINANCER LES FRAIS ASSOCIÉS À LA DISPOSITION DE LA TERRE D'EXCAVATION.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser une affectation de surplus de 250 000 \$ afin de financer les frais associés à la disposition de la terre d'excavation.

D'affecter cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1233574006

CA23 13 0216

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-366 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À PROHIBER LES « RÉSIDENCES DE TOURISME » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 4 juillet 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-366 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à prohiber les « résidences de tourisme » sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1234871002

CA23 13 0217

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-367 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À PROHIBER LES « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 4 juillet 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Le 5 septembre 2023

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-367 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à prohiber les « établissements de résidence principale » sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1234871003

CA23 13 0218

ADOPTION DE L'ORDONNANCE NUMÉRO 2274, O-6 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DES TARIFS APPLICABLES POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE BASEBALL NATUREL ET SYNTHÉTIQUE DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE BASEBALL DE MONTRÉAL, DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE BASEBALL, CATÉGORIE B, DU 15 AU 17 SEPTEMBRE 2023.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2274, O-6 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale des tarifs applicables pour l'utilisation des terrains de baseball naturel et synthétique du parc Giuseppe-Garibaldi par l'Association régionale de baseball de Montréal, dans le cadre des championnats provinciaux de baseball, catégorie B, du 15 au 17 septembre 2023, en vertu de l'article 13 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1233451003

CA23 13 0219

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-13 - NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL - 9400-9410, BOULEVARD LACORDAIRE (FUTURS NUMÉROS CIVIQUES) - LOTS NUMÉROS 5 681 502, 6 173 680, 6 173 681 ET 6 173 682 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT-SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juillet 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-13 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé situé aux 9400-9410, boulevard Lacordaire (futurs numéros civiques), lots numéros 5 681 502, 6 173 680, 6 173 681 et 6 173 682 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13, constitué des plans estampillés en date du 27 juin 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3002287254.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1239000005

CA23 13 0220

APPUYER LA NOMINATION DE MADAME SUZANNE DE LAROCHELLIÈRE, CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT, À TITRE DE MEMBRE DE 2 COMITÉS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS POUR LE MANDAT 2023-2024.

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) regroupe presque 2 000 petites et grandes municipalités, représentant plus de 90 % de tous les citoyens du pays;

ATTENDU QUE la FCM représente les intérêts de ses membres municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FCM se compose d'élu(e)s et d'élus(e)s municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base qui appuie et assure à la FCM la voix unie requise pour transmettre le message municipal au gouvernement fédéral;

ATTENDU QU'une partie importante du travail du conseil d'administration de la FCM s'effectue par l'intermédiaire de ses comités permanents et de ses forums;

ATTENDU QUE madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, a fait part de son intérêt à siéger au sein de comités de la FCM.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard appuie la nomination de madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, à titre de membre du Comité permanent d'équité et de lutte contre le racisme et du Comité permanent du développement socioéconomique de la Fédération canadienne des municipalités pour le mandat 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1233022014

CA23 13 0221

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Qu'à 21 h 29, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2023.

Arrondissement de Saint-Léonard

Angela Gentile
Mairesse suppléante d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement